UN ANGROIS À LA RUE

Lettre ouverte à celles et à ceux
qui ont le pouvoir de changer cette réalité.

Angres est un gros village à la limite du bassin minier. Notre village.
Avec des racines à la croisée du monde agricole et du monde de la mine.
Et une taille à échelle humaine.
Quasiment une grande famille.

Nous sommes donc touchés lorsqu'un drame concerne l'un des nôtres : accident, maladie, décès prématuré. Touchés mais impuissants.
Nous sommes également touchés lorsque l'un des nôtres n'est pas traité comme un être humain.

C'est la cas lorsqu'une personne est à la rue.
Sans lieu pour se sentir chez soi, où se reposer en toute sécurité, où mettre ses quelques biens à l'abri, l'homme perd une part de son humanité. Pour nous, cela est non-concevable. Le droit à un toit est un droit inaliénable.

Aujourd'hui, cette situation concerne Bernard, un habitant d'Angres, et nous ne pouvons pas l'accepter. Aussi, nous vous disons : "II y a urgence. Il faut un logement pour Bernard. Tout de suite."

Bernard Prévost est un enfant d'Angres. Il a fréquenté l'école du village. Tapé le ballon avec les gamins de son âge. Il est ici chez lui. Il connait (presque) tout le monde. Aujourd'hui, il a 50 ans. Il est sans domicile depuis bientôt 15 ans. Il a rempli un dossier de demande de logement il y a un an.

Nous invitons chaque Angroise et chaque Angrois à se joindre à nous pour exprimer haut et fort notre refus de voir l'un des nôtres à la rue. Aucun homme ne peut être réduit à l'état de chien errant. Accepter cela serait perdre nous-mêmes une part de notre humanité.

À Angres, le 2 novembre 2009.

Nadine Baude - Jean François - Marlène François
Olivier Ménager - Lucien Petit - Annick Plagias

Lettre adressée aux bailleurs sociaux installés sur la commune, au Maire, au Conseiller Général, au Député, et diffusée auprès de la population.

UN ANGROIS À LA RUE

"II y a urgence. Il faut un logement pour Bernard. Tout de suite."

Nous nous joignons à l'appel des premiers signataires de la lettre ouverte réclamant un logement pour Bernard, tout de suite. Nous sommes indignés de voir l'un des nôtres, un être humain, à la rue. Aucun homme ne peut être réduit à l'état de chien errant. Le droit à un toit est un droit inaliénable.

Nom	Adresse électronique ou postale	Signature

à déposer 18 rue des écus - Angres